ORDONNANCE Nº 71-17 /CP/NTPMT

du 22 Mai 1971

portant ratification de la convention d'établissement entre la République du Dahomey et la Société SHELL DAHOMERNEE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATION signée le 4 Mai 1971 et relative aux opérations de recherches pétrolières

LE CONSEIL PRESIDENTIEL.

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ; VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement :

VU la convention d'établissement entre la République du Dahomey et la Société SHELL DAHOMEENNE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATION signée le 4 mai 1971;

VU le Décret N°71-81/CP/MTPMT du 3 mai 1971, portant autorisation personnelle minière à la Société SHELL DAHO REX pour les opérations de recherches pétrolières ;

Sur le rapport du Ministre des Travaux Publics, Mines et Transports ; le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE:

Article ler - Est ratifiée la convention d'établissement signée le 4 mai 1971 entre la République du Dahomey et la Société SHELL DAHOMEENNE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATION et dont le texte est publié en annexe à la présente ordonnance.

Article 2 - La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 22 Mai 1971

par le Conseil Présidentiel,

Hubert MAGA

Sourou-Migan APITHY

Justin AHOMADEGBE-TOHETIN

pour le Ministre des Travaux Publics, Mines et Transports absent, le Ministre des Postes et Télécommunications chargé de l'intérim.

Karl AHOUANSOU

Ampliations: PCP 6 - MCP 4
CS 6 - MTPNT 6 - Ministères 10
HC 3 - DTP-Dtion des Mines 2
SGG 4 - Sté SHELL 2 - Chamb.
Com. 4 - IAA-DCCT-DN-IGF 4
DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 JORD 1.